

## AESH - AED : UNE MOBILISATION RÉUSSIE

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

La CGT Éduc'action se félicite de la grève et de la mobilisation des personnels AESH et AED du 16 janvier, avec des vies scolaires complètement fermées dans de nombreux départements, ainsi que de multiples rassemblements. Ces personnels particulièrement précaires, dont les rémunérations sont d'une faiblesse indécente, ont vu leurs conditions de travail, déjà difficiles, continuer de se dégrader :

pour les AESH, la rentrée 2024 a été marquée par une multiplication d'élèves à accompagner, avec des profils de plus en plus complexes à gérer, exigeant parfois des gestes de soignant·es. Le saupoudrage devient légion, l'institution s'abritant derrière quelques heures auprès de l'élève, leurrant ainsi les familles quant à la prise en charge. Les signalements des AESH relatifs à l'impact sur la santé, les licenciements pour inaptitude et les démissions pleuvent dans tous les départements. Tout cela pour un salaire moyen de 900€ par mois !

Pour les AEd, l'accès au CDI en 2022 n'a pas rimé avec une sécurisation des emplois puisque celui-ci reste arbitraire tout comme les renouvellements en CDD. Le cadre de leurs missions est peu respecté, la charge de travail accrue et la pression hiérarchique importante. Le tout dans un contexte de moyens AEd insuffisants dans les établissements.

AEd comme AESH sont des maillons essentiels du service public d'Éducation. Aujourd'hui, ils et elles envoient un signal : précarité ne signifie pas impossibilité de se mobiliser pour défendre ses droits. Ils et elles sont bien décidé·es à obtenir des avancées.

**Cette mobilisation n'est pas une journée isolée mais bien le début d'un processus. La CGT Éduc'action soutient les personnels dans leur combat. En concertation avec les AEd et les AESH, elle travaillera à la construction des suites. En élevant le rapport de force, nous obtiendrons des avancées concrètes sur les conditions de travail et les rémunérations, les moyens et la mise en place de statuts de fonctionnaires pour chacun de ces deux métiers.**

Montreuil, le 16 janvier 2025